



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

INDONESIE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport en cours de validité**, valable 6 mois après la date de sortie du territoire indonésien. Le passeport doit être en très bon état (pages déchirées, couverture en mauvais état, etc. sont un motif de refus d'entrée sur le territoire indonésien). Prévoir 3 pages vierges dont 2 face à face.
- **Un billet retour** ou autre justificatif de sortie de territoire est exigé par les autorités indonésiennes.
- **Visa obligatoire**. Pour un séjour de moins de 30 jours il est possible de l'obtenir à l'aéroport d'arrivée (visa payant : 500 000 roupies (environ 30€), payables en dollars US ou en euros, valable 30 jours). Il est également possible de faire une demande de visa, <https://evisa.imigrasi.go.id/>, d'une validité de 90 jours pour une durée de 30 jours. Il est reconnu pour des entrées aux aéroports internationaux Soekarno-Hatta de Jakarta, Ngurah Rai de Bali et à Surabaya, Medan, Manado et Yogyakarta. Tarif : 500 000 roupies.
- Les passagers doivent remplir la **Déclaration de douane électronique** <https://ecd.beacukai.go.id/> et obtenir un code QR dans les trois jours précédant le départ.
- **Taxe obligatoire** (à partir du 14 février 2024) de 150 000 IDR (env. 10€) pour tous les voyageurs (adultes, enfants) à payer avant l'entrée sur le territoire via le site <https://lovebali.baliprov.go.id/>. Un QR code transmis par email sera à présenter aux points de contrôles.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen (classification groupe 3 hors Bali).
- Vaccination contre la rage.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.
- **Formulaire de santé obligatoire** : [SSHP \(kemkes.go.id\)](https://sshp.kemkes.go.id/)

USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez [ICI](#) des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 28/04/2025. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

